



TUBERCULOSE (TB)

Qu'est-ce que la tuberculose?

La tuberculose (TB) est une maladie causée par la bactérie *Mycobacterium tuberculosis*. On la trouve partout dans le monde, y compris au Nouveau-Brunswick. La tuberculose est toutefois une maladie rare au Canada comparativement à d'autres pays. La bactérie vit dans le corps humain et est transmise d'une personne à l'autre par voie aérienne. Elle s'en prend habituellement aux poumons, mais peut également affecter toute autre partie du corps, y compris le cerveau, les reins, les ganglions lymphatiques et la colonne vertébrale.

Quels sont les symptômes?

Les symptômes de la tuberculose peuvent comprendre une perte d'appétit, une perte de poids, de la fatigue, de la fièvre et des sueurs nocturnes. Beaucoup de gens peuvent toutefois être porteurs de la bactérie pendant une longue période sans présenter de symptômes. Toute personne qui présente des symptômes ou qui a été en contact avec une personne souffrant de tuberculose devra consulter son fournisseur de soins.

Comment se transmet la tuberculose?

La bactérie peut demeurer dans l'air pendant plusieurs heures. La bactérie est transmise d'une personne souffrant de tuberculose *active* à l'autre, de diverses façons : la toux, les éternuements, parler à proximité d'une personne dont les contacts étroits sont fréquents et prolongés (vivre avec une personne infectée pendant une période de six à neuf mois augmente les risques d'infection). L'infection n'est donc pas transmise par le simple fait de serrer une main, de partager de la nourriture, une boisson ou un plat, de toucher des draps ou un siège de toilette, d'échanger une brosse à dents ou d'embrasser une personne.

Une personne souffre de tuberculose *active* lorsqu'elle est infectée par la bactérie et que celle-ci se développe dans son corps. Cette personne présentera des symptômes comme une toux, de la fièvre et de la fatigue. Une personne souffrant de tuberculose *active* peut transmettre la maladie à d'autres personnes. Les enfants qui souffrent de tuberculose sont toutefois rarement contagieux et peuvent donc rarement transmettre la maladie à d'autres personnes.

Certaines personnes sont porteuses de la bactérie sans que celle-ci ne se développe et elles ne présentent aucun symptôme. Il s'agit alors d'une tuberculose *latente*. Les personnes atteintes de tuberculose *latente* ne peuvent transmettre la maladie aux autres.

Il est peu probable que la bactérie soit transmise à d'autres personnes lorsqu'elle se trouve dans une région du corps autre que les poumons et si la personne atteinte ne présente aucun symptôme.

Comment peut-on diagnostiquer la tuberculose?

Le diagnostic de la tuberculose est basé sur l'évaluation des symptômes cliniques par un fournisseur de soins et divers tests, comme des radiographies, des analyses sanguines et d'analyse de prélèvements d'expectorant (crachat). Un test de dépistage (test de Mantoux) peut aussi aider à établir un diagnostic. Le dépistage d'une infection au moyen d'un test peut demander de deux à 12 semaines.

Qui risque de contracter la tuberculose?

Toute personne exposée à la bactérie peut être infectée. Certaines personnes sont plus vulnérables que d'autre, y compris :

- les personnes ayant eu des contacts étroits et prolongés avec une personne qui souffre ou qui pourrait souffrir de tuberculose *active* (p. ex., vivre avec cette personne pendant une période de six à neuf mois);
- les personnes dont le système immunitaire est affaibli en raison d'une maladie comme le VIH ou le SIDA ou suite à la prise de médicaments anti-rejet;
- les personnes qui ont vécu, travaillé ou voyagé dans un pays où la tuberculose est très répandue;

- les personnes qui vivent dans un établissement de soins à long terme (p. ex. les foyers de soins pour personnes âgées), un logement surpeuplé ou un établissement correctionnel (prison), ainsi que les sans-abri;
- les personnes ayant subi un test de dépistage de la tuberculose dans le passé, mais qui n'ont pas reçu de traitement adéquat ou ne l'ont pas suivi jusqu'au bout;
- les personnes qui vivent dans une collectivité où l'incidence de la tuberculose *inactive* ou *active* est élevée;
- les personnes qui travaillent avec l'un des groupes susmentionnés (p. ex., les travailleurs de la santé, le personnel d'établissements correctionnels).

Comment peut-on prévenir la tuberculose

Les meilleures façons de prévenir la tuberculose sont les suivantes : renoncer au tabac, maintenir des habitudes de vie saines et consulter un fournisseur de soins de santé en présence de symptômes ou après avoir été en contact avec une personne souffrant de tuberculose. Le dépistage précoce de la maladie est important afin de prévenir la propagation de l'infection et de lutter contre la maladie.

Comment la tuberculose est-elle traitée?

La tuberculose est traitée au moyen de plusieurs médicaments, pris pendant une période de six à douze mois. Il est très important pour les personnes atteintes de respecter les médicaments et de continuer de suivre le traitement jusqu'à la fin. En effet, si elles cessent de prendre les médicaments avant le moment prévu, elles pourraient faire une rechute. La meilleure façon de lutter contre la maladie est de faire en sorte que toutes les personnes atteintes prennent les médicaments appropriés pendant au moins six mois. La plupart des gens peuvent suivre leur traitement à la maison, mais certains doivent être hospitalisés.

Que dit la Santé publique au sujet de la tuberculose?

Les fournisseurs de soins et les laboratoires sont tenus de déclarer de façon confidentielle tous les cas d'infection à la Santé publique. Le personnel de la Santé publique peut procéder à une enquête afin de déterminer comment l'infection a été transmise, qui sont les autres personnes à risque, implanter des mesures pour lutter contre l'infection et s'assurer que les personnes touchées subissent les tests et reçoivent les traitements appropriés. Il pourrait en outre fournir des conseils, au besoin, notamment sur l'exclusion des travailleurs infectés qui occupent des emplois associés à des risques de propagation élevés, comme les personnes qui prennent part à la prestation de soins directs aux patients, à la garde d'enfants (en garderie) ou aux soins des personnes âgées (en établissement de soin).

Renseignements supplémentaires

Pour en savoir davantage, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé, le bureau de la Santé publique de votre région ou Télés-Soins 811.